



Hannut, le 20 décembre 2019

PRESENTS : J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme, Président
MM. E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés, D. SERVAIS, Bourgmestre de Geer, P. MORDANT, Bourgmestre de Donceel, H. JONET, Bourgmestre de Verlaine, Y. KINNARD, Bourgmestre de Lincet, , F. BERTRAND, Bourgmestre de Burdinne, J-M DAERDEN, Bourgmestre d'Oreye, T. MISSAIRE, Bourgmestre de Remicourt, conseillers de la Zone de secours de Hesbaye ;
M. le CAPITAINE, Y. PAQUOT, Commandant f.f. de la Zone de secours 1, avec voix consultative ;
M. G. VIATOUR, Secrétaire de Zone.
EXCUSES : MM. P. GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, T. COURTOIS, Bourgmestre de Wasseiges, E. DOUETTE Bourgmestre de Hannut-Président et Mme B. MOUREAU, Bourgmestre de Berloz
INVITEE : Mme A. DISTEXHE

Note explicative de la séance du Conseil de Zone du 19/12/2019 à 9h30

Approbation du PV de la séance du jeudi 26 septembre 2019

Désigne M. J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme, comme président de séance

Séance publique :

1. Informations

- A. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les décisions du Collège de zone du 22 août 2019 sans remarques ;
- B. Prend connaissance du courrier du Gouverneur du 03 octobre 2019 concernant le compte 2018 et demandant de fournir certaines explications. Prend note que la réponse est actuellement en cours de préparation ;
- C. Prend connaissance du courrier du SPF intérieur fixant le montant des dotations fédérales pour 2020. Demande que soit vérifié la part des dotations communales dans le financement de la Zone (67%) et décide de rester attentif à la mise en œuvre de la DPR ainsi que de ses implications ;
- D. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les décisions du Collège de zone du 26 septembre 2019 sans remarques ;
- E. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les décisions du Conseil de zone du 26 septembre 2019 sans remarques ;
- F. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les décisions du Collège de zone du 24 octobre 2019 sans remarques ;
- G. Prend connaissance, dans le cadre du marché de l'autopompe du courrier de Firetechnics et qu'une réponse est en cours de préparation ;
- H. Prend connaissance du courrier de Madame Catherine Delcourt, Commissaire d'arrondissement, fixant la quote-part que la Zone de secours devra payer pour le receveur régional ;
- I. Prend connaissance que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas intervenir financièrement dans le transport du véhicule au Sénégal et que le Collège prendra contact avec le nouveau Ministre de la Défense à ce sujet ;

J. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Collège de zone du 28 novembre 2019 sans remarques ;

2. Plan d'investissement 2020 – Décision

Les Membres du Conseil approuvent le plan d'investissement 2018-2030 tel que présenté.

3. Approbation du plan du personnel – Décision

Vu la décision du Collège de Zone du 22 août 2019 ;
Vu la réunion de concertation syndicale du 3 octobre 2019 approuvant le plan du personnel ;

Les Membres du Conseil approuvent le plan du personnel tel qu'annexé. A ce sujet, Monsieur E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés, rend attentif au coût de la cellule PlanU et sur la nécessité de mutualiser les compétences avec le fédéral dans ce cadre. Monsieur H. JONET, Bourgmestre de Verlaine, souhaite que la réflexion sur la fonction du SIPP et ses missions soient également poursuivies dans le développement de cette cellule.

Délibération

4. Budget 2020 – Approbation

En matière de budget et de compte, chaque commune dispose du nombre de voix repris ci-dessous vu la clé de répartition adoptée en Conseil du 26/09/2019.

	Nombre d'habitants au 01/01/2019	Pourcentage population	Nombre de voix
Berloz	3.126	4,15%	4
Braives (*)	6.374	8,46%	9
Burdinne	3.230	4,28%	4
Donceel	3.061	4,06%	4
Faimés	3.942	5,23%	5
Geer	3.476	4,61%	5
Hannut(*)	16.574	21,99%	22
Lincet(*)	3.311	4,39%	4
Oreye	3.893	5,16%	5
Remicourt	5.895	7,82%	8
Verlaine	4.229	5,61%	6
Wareme	15.333	20,34%	20
Wasseiges	2.936	3,89%	4
TOTAL	75.380	100,00%	100

Les Membres du Conseil décident d'approuver le budget ordinaire 2020 qui présente à un boni global de 22.415,49 € et le budget extraordinaire 2020 qui présente un boni global de 44.702,63€. Ils rectifient en séance le montant de la dotation pour Hannut et la fixent à 540.040,72€.

Délibération

5. Règlement facturation – modification – Décision

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile modifiée par la loi du 3 août 2012 ;
Vu la loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur ;
Vu l'Arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites tel que modifié par l'Arrêté royal du 16 juillet 2009 ;
Vu l'Arrêté royal du 10 juin 2014 relatif aux missions et tâches de sécurité civile exécutées par les zones de secours et par les unités opérationnelles de la protection civile et modifiant l'Arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention ;
Vu la décision du Conseil de la pré-zone de secours du 23 octobre 2014 relative à l'établissement d'une redevance pour les prestations des services de la zone de secours et notamment en matière de service d'incendie et d'ambulance (articles budgétaires 351/161-01, 35102/161-01 et 352/151-01) ;
Vu la décision du Conseil de zone du 22 janvier 2015 ratifiant la susdite décision du Conseil de pré-zone ;
Vu la décision du Conseil de zone du 22 septembre 2016 modifiant le susdit règlement en application de la décision de l'Administration générale de la fiscalité – Taxe sur la Valeur Ajoutée n° E.T.128.051 du 14 décembre 2015 relative à l'assujettissement des zones de secours ;
Vu la décision du Collège de Zone du 24 octobre 2019, faisant suite à une interpellation de la SWDE, de facturer toutes les interventions avant ou après compteur au bénéficiaire de l'intervention à charge pour ce dernier de se retourner vers la SWDE le cas échéant ;

Les Membres du Conseil décident de supprimer l'art.2 §6 4. al 2 actuel et de la remplacer par : « La redevance est due par le propriétaire de l'installation qu'il s'agisse d'un pompage suite à une rupture de canalisation après ou avant compteur. Dans ce dernier cas, le propriétaire sera invité à prendre contact avec le distributeur afin que l'assurance de ce dernier intervienne le cas échéant ». Cette modification entrera en vigueur après son approbation par la tutelle.

Délibération

6. Situation de caisse pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 – Prise de connaissance

Vu le tableau de synthèse et de contrôle présenté pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019 ;
Considérant que le solde global des comptes de la classe 5 du plan comptable s'élève à 1.309.297.52 € (solde débiteur) justifié par les extraits de compte bancaire joints au tableau de synthèse ;
Vu la décision du Collège de Zone du 28 novembre 2019 ;

Le Conseil prend connaissance que le Collège, représenté par E. DOUETTE, Président, a procédé à la vérification de la situation de caisse pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019.

Délibération

7. Fin de mission de l'architecte dans le cadre de l'extension de la caserne – Décision

Les Membres du Conseil décident de mettre fin à la mission de l'architecte dans le cadre du projet d'extension actuelle de la caserne de Hannut et au marché public de la construction de l'état-major et services. Ils chargent le service administratif de demander le solde de ce qui serait encore du dans ce cadre.

Délibération

8. Approbation du protocole relatif à la géolocalisation des véhicules – Décision

Vu la décision du Collège de Zone du 20 juin 2019 ;

Vu la réunion de concertation syndicale du 3 octobre 2019 approuvant le protocole relatif à la géolocalisation des véhicules ;

Les Membres du Conseil approuvent le protocole relatif à la géolocalisation des véhicules, annexe au règlement de travail, tel qu'annexé.

Délibération

9. Marchés extraordinaires 2019 – fixations du mode de passation et des conditions de marché – Prise d'acte

a) Acquisition d'un ventilateur électrique – marché de fournitures de faible montant – Article 351/744-51

Les Membres du Conseil prennent acte que le Collège, en sa séance du 28 novembre 2019, a fixé le mode de passation et les conditions de marché pour l'acquisition d'un ventilateur électrique.

b) Acquisition de tables pour le dispatching – marché de fournitures de faible montant – Article 351/742-53

Les Membres du Conseil prennent acte que le Collège, en sa séance du 28 novembre 2019 a fixé le mode de passation et les conditions de marché pour l'acquisition de tables pour le dispatching.

Séance à huis-clos :

Informations

Approuvé en séance du Conseil de zone du 23.01.2020

Le Commandant ff,
Capitaine Y. PAQUOT

Le Président de séance,
J. CHABOT

La Secrétaire,
G. VIATOUR

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
G. VIATOUR

Le Président de séance,
E. DOUETTE